



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### LA SOCIÉTÉ PARCOLOG GESTION SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN BATIMENT D'ENTREPOSAGE SUR LA COMMUNE DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN.

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, le préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société PARCOLOG GESTION en vue d'exploiter un bâtiment d'entreposage sur le territoire de la commune de Nanteuil-le-Haudouin, Zone d'Activité Economique Intercommunale « Le Parc du Chemin de Paris ».

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de Mme Hélène FORT, directrice générale, ou de M. Arnaud DERNONCOUR, directeur associé, de la société PARCOLOG GESTION, à l'adresse 17, rue des Tillouls à VOISINS LE BRETONNEUX (78960), de M. Sébastien BACHELLERIE du cabinet SD Environnement, 19bis, avenue Léon Gambetta à MONTROUGE (92120), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

L'enquête se déroulera du 23 janvier 2017 au 27 février 2017 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite, suppléé le cas échéant par Mme Jacqueline LECLERE, retraitée de la CPAM de l'Oise.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 janvier 2017, de 9h00 à 12h00,
- lundi 30 janvier 2017, de 16h00 à 19h00,
- samedi 4 février 2017, de 9h00 à 12h00,
- mardi 21 février 2017, de 16h00 à 19h00,
- lundi 27 février 2017, de 15h30 à 18h30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin, et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).